



CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI 2022

N/réf. : 10.03.04_2022

Amendements au préavis 10-2022 relatif au projet de budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à sa communication orale 06-2022 (ci-jointe), lue lors de la séance du Conseil communal du 3 mai dernier, la Municipalité dépose des amendements au préavis 10-2022, détaillés ci-dessous.

Les amendements concernent principalement des charges à reporter au budget 2023.

En ce qui concerne l'impôt foncier (amendement no 31), celui-ci a été corrigé conformément à la convention de fusion validée.

Administration

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
1	22	111.00/3091.00	Frais formation	99 500	49 500	50 000	Formations limitées 3e et 4e trimestres + temps disponible restreint dû à la fusion
2	22	111.00/3111.10-50	Informatique	661 400	25 000	636 400	Report du remplacement du matériel, sous réserve pannes
3	22	111.00/3181.00	Frais postaux	60 000	5 000	55 000	Base budgets 2021 - et réflexion sur l'envoi en courrier B/nombre
4	22	111.00/3185.00	Honoraires sécurité	15 000	5 000	10 000	Projet par étapes sur 7 mois
5	22	111.00/3185.00	Honoraires mobilité interne	10 000	10 000	0	1er projet à l'interne. Report du mandat
6	22	111.00/4359.10	Location bus communal	0	5 000	-5 000	Selon comptes 2019 (recettes non budgétisées)

Finances

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
7	28	200.00/3111.00	Achat mobilier	2 000	1 000	1 000	Achat uniquement en cas de détérioration
8	28	200.00/3151.00	Entretien mobilier	1 000	500	500	Entretien si nécessaire
9	28	200.00/3185.00	Mise en place SCI	31 300	6 300	25 000	Report SCI et correction coûts révisions comptes 2021

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
10	32	320.00/3115.00	Achats véhicules	45 500	5 500	40 000	Suppression vélo électrique (idem conciergerie)
11	32	320.00/3134.00	Achats de plants	27 300	2 300	25 000	Réduction des besoins (sous réserve cas imprévus)
12	32	320.00/3135.00	Achats matière première	72 000	12 000	60 000	Réduction des besoins (sous réserve cas imprévus)

Bâtiments

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
13	36	350.00/3115.00	Achat véhicules	8 000	8 000	0	Report achat vélo cargo électrique
14	36	350.00/3163.00	Location véhicule	16 000	15 000	1 000	Report location véhicule électrique
15	36	351.02/3141.00	Entretien Eglise 6	10 000	8 000	2 000	Report réfection des volets
16	38	351.06/3141.00	Entretien carnotzet	5 000	3 000	2 000	Report modification éclairage intérieur
17	40	351.13/3141.00	Entretien St-Légier 10	9 525	4 000	5 525	Report remplacement du séchoir
18	42	352.01/3141.00	Entretien Pangires 2	12 000	3 000	9 000	Report réfection carrelage SDIS
19	44	352.02/3141.00	Entretien Deux-Villages 70	23 000	5 000	18 000	Report remplacement des rideaux
20	44	352.06/3141.00	Entretien Praz-Dagoud	11 000	6 000	5 000	Report plan de travail
21	54	353.06/3141.00	Entretien salle omnisports	30 900	4 000	26 900	Report réfection douche arbitre

Urbanisme et Travaux

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
22	56	410.00/3185.00	SUT - honoraires	281 000	12 500	268 500	Réduction budget sur 6 mois(développement durable)

Espaces publics

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
23	58	430.00/3142.00	Entretien routes	371 800	22 500	349 300	Report certains petits travaux de réfections
24	58	430.20/3143.00	Exploitation éclairage public	103 350	23 350	80 000	Report entretien (sous réserve imprévus)
25	58	430.20/3143.00	Extension éclairage public	90 000	40 000	50 000	Report
26	58	430.30/3143.00	Horodateurs	20 000	10 000	10 000	Report
27	58	430.30/3143.00	Rafraîchissement marquage	25 000	15 000	10 000	Report (sauf marquages sécuritaires)
28	58	430.30/3143.00	Nouvelle signalisation	33 000	18 000	15 000	Report (sauf signalisation sécuritaire)
29	58	430.30/3143.00	Marquage bandes cyclables	10 000	10 000	0	Déjà effectué dans le cadre de travaux en 2021
30	58	430.30/3143.00	Aménagement place 2 roues	16 000	16 000	0	Report, à intégrer dans le plan de mobilité communal

No	Page	Comptes	Dénomination	Budget initial	Correction	Budget proposé	Remarques
31	28	210.00/4020.00	Impôt foncier	-4 200 000	-700 000	-3 500 000	Taux communal ramené de 1.2 pour mille à 1 pour mille

Nouveaux résultats et autofinancement

Amendements (reports)	CHF	350'450	
Amendement (impôt)	CHF	-700'000	
Augmentation du déficit budgétaire	CHF	-349'550	(Total des amendements)
Nouvelle marge d'autofinancement	CHF	4'047'520	(Positive)
Valeur du point d'impôt	CHF	738'164	(Inchangée)

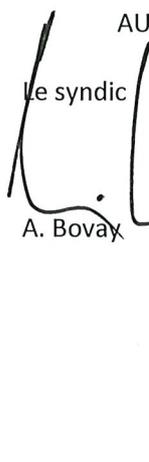
Conclusions amendées

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir amender les positions budgétaires n° 1 à 31 comme décrit ci-dessus et d'adopter le budget 2022 tel qu'amendé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF	77'639'155
Recettes	CHF	75'943'535
Excédent de charges	CHF	1'695'620

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



A. Bovay



Le secrétaire adj.



J.-M. Guex

Blonay, le 16 mai 2022

Délégation municipale : Mme Sarah Lisé

Annexe : Communication municipale 06-2022



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2022

No 06-2022 – Séance du 3 mai 2022- Orale

Préavis 10-2022 relatif au projet de budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A notre ordre du jour, nous devons passer en revue et soumettre à votre approbation le budget 2022 de notre Commune.

Or, et suite à des échanges entre la Présidente de la commission des finances, Mme Anne Weill-Lévy, et votre Municipalité, il y a vingt-quatre heures à peine, nous vous informons que le budget établi à ce jour comporte une erreur, laquelle doit être rectifiée. Nous nous en excusons.

Cette erreur impacte les prévisions liées aux recettes tirées de l'impôt foncier. Les calculs ont été établis sur la base d'un taux d'impôt de 1,2 o/oo. Or, le taux applicable dans le cadre de la convention de fusion est de 1 o/oo (en 2021 ; 1,2 o/oo à St-Légier et 1,0 o/oo à Blonay) Cette différence a pour conséquence un manque à gagner de CHF 700'000.- par rapport au budget actuel entre vos mains.

Nous avons beaucoup travaillé sur le budget et passé en revue plusieurs variantes établies pour 2022 ces derniers mois. D'un déficit initial de 3.75 millions, nous avons réussi à ramener ce résultat à 1,3 million. Le correctif à opérer est conséquent puisque le résultat exact, dans la version actuelle, porte le déficit du budget à CHF 2 millions.

Cela étant, la Municipalité s'est réunie ce jour en urgence pour débattre des conséquences liées à ce fait nouveau et chercher des solutions.

La première décision prise est de reprendre l'ensemble des dépenses et d'étudier des reports de charges supplémentaires à affecter à l'exercice suivant ; ce travail ne se fait pas en quelques heures et nous avons besoin d'échanger à nouveau avec les chefs de service. Une première estimation nous donne de bons espoirs de limiter ce déficit supplémentaire de quelques centaines de milliers de francs encore ; nous allons tout entreprendre pour réussir ce tour de force.

La deuxième décision est que nous ne pouvons pas vous demander de prendre des décisions sur un document contenant des chiffres qui doivent encore être affinés et mis à jour. Nous vous devons un document complet, définitif et détaillé poste par poste. C'est une question de transparence et de crédibilité.

La troisième décision est la conséquence logique des deux premières : la discussion et le vote sur le budget 2022 est reportée à la prochaine séance du Conseil communal, le mardi 31 mai 2022.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Blonay, le 3 mai 2022

Délégation municipale : Mme Sarah Lisé

Copie : Bureau du conseil communal – Membres de la COFIN - Service des finances